GTMC-VTT - Étape 05 - Anost > La Grande-Verrière

Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)

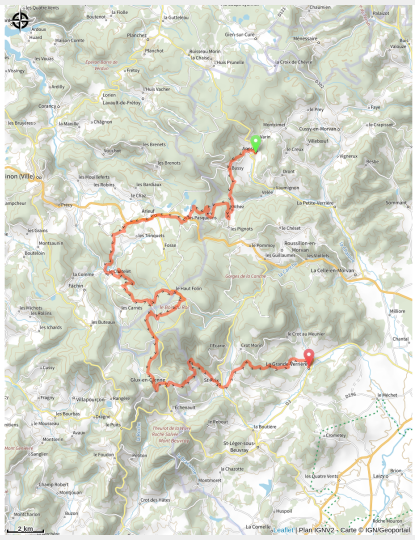

La GTMC-VTT, d'Anost à La Grande-Verrière.

Sur cette étape le VTTiste roule dans les traces des galvachers. À la fin du XIXe, ces petits entrepreneurs de transports sillonnaient les chemins du Morvan et les plaines alentours à l'aide de leur chariot tiré par un attelage de bœufs. De très belles sentes quadrillent les forêts où les arbres rivalisent par l'originalité de leurs formes. Après avoir gravi le massif du Haut Folin, sommet de la Bourgogne, le chemin rejoignant Glux-en-Glenne vous plonge dans de très belles ambiances. Dans la dernière partie, la descente vers La Grande-Verrière est très agréable, avec de belles vues dégagées sur l’ouest.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 5 h 30

Longueur : 50.9 km

Dénivelé positif : 1413 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Anost
Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Profil altimétrique

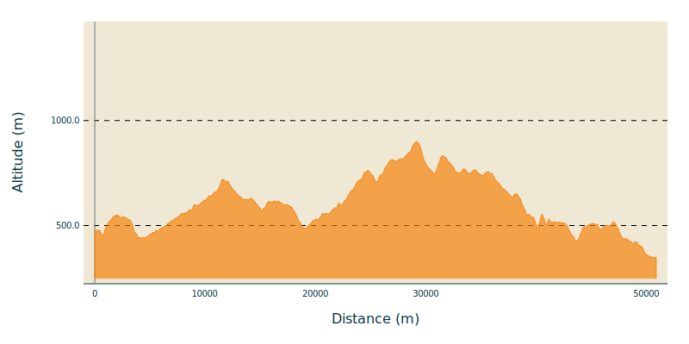

Altitude min 347 m Altitude max 899 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : https://www.la-gtmc.com/
Téléphone : 04 74 59 71 70
Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin…

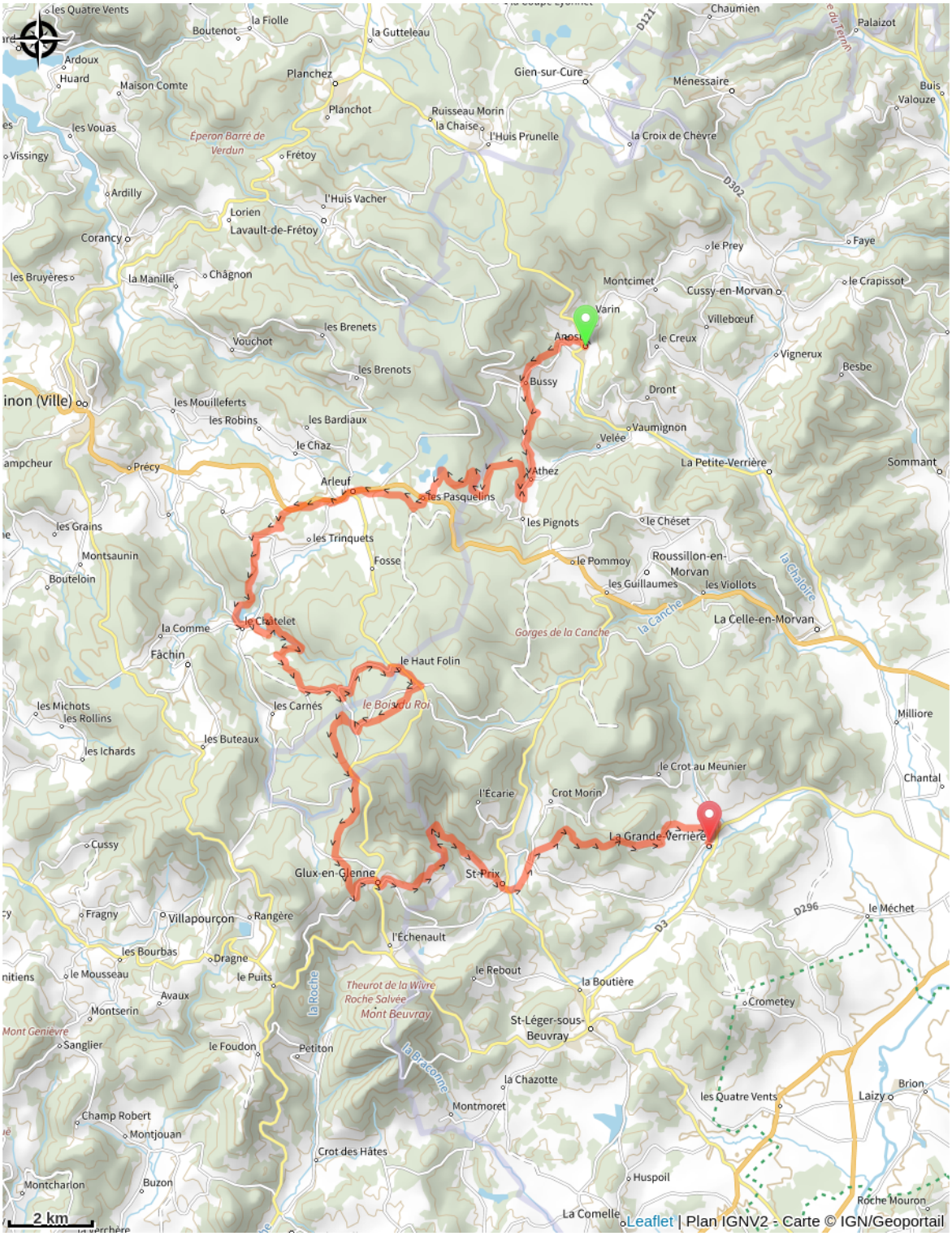

Toutes les infos pratiques

En plein air

Inscrit au PDIPR

Label VTT - FFC

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins ou la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Accès routier

Sur la place de la Mairie.

Parking conseillé

Le Bourg

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/